

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 avril 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-04-095 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-096 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars et de la séance extraordinaire du 15 mars 2010.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009.

8.
 - a) Retour au travail des employés des travaux publics.
 - b) Engagement d'un sauveteur de plage
 - c) Marie-Pierre Gagnon/demande de stage
 - d) Animateur de la maison des Jeunes/engagement officiel
 - e) Service d'incendie demande d'engagement de Patrick Vallerand comme pompier volontaire.
 - f) Éric Marcotte demande de pouvoir se servir de son équipement de pompier de Sainte-Thècle pour le service d'incendie de la Municipalité de Lac-aux-Sables.
 - g) COMAQ/formation pour la directrice générale adjointe
9. Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été 2010 et les deux postes subventionnés par Emploi Québec
10. Entretien paysager des plates-bandes de la municipalité.
11.
 - a) Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite/demande d'aide financière pour ensemencement de truites mouchetées.
 - b) Les Marcheurs de la Vierge Marie/demande d'aide financière
 - c) Club récréatif de soccer/demande d'aide financière
 - d) Association Part-Égale Normandie/Demande d'aide financière
 - e) SSJB de Sainte-Thècle/demande pour l'organisation de la Fête nationale.
12. Municipalité Amqui/résolution pour le sort du nucléaire au Québec
13. Forget Aubin/projet de développement du lac des Chicots
14. Avis de motion pour présenter un règlement décrétant des travaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste. (construction d'un bâtiment et autres équipements).
15.
 - a) Avis de motion pour présenter un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie.
 - b) Soumission d'ingénieurs pour la préparation de plan et devis pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie.
16.
 - A) Prévision de travaux pour la voirie de l'année 2010
 - B) Demande d'aide financière à la Ministre des Transports pour des travaux de voirie
17. Croix rouge canadienne/Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés.
18.
 - a) Versement de l'aide financière à Gestion International T. Inc. – Vente de l'entreprise à Les Entreprises Sainte-Thècle, division de Dracipvas Inc.
 - b) Aide financière pour la relance de la Boulangerie Germain

19. Offre de service pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité.
20. Fédération des municipalités du Québec – Commission Scolaire de l'Énergie/simultanéité des élections scolaires et municipales.
21. Fédération canadienne des municipalités/demande d'adhésion 2010.
22. Ajout d'un conteneur au garage municipal
23. Club de ski de fond le Geai Bleu/location
24. Demandes de dérogation mineure pour le 120 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord et pour le lot 120-1 de la 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle
25. Adoption du règlement 266-2010 modifiant le règlement 220-2004 concernant le programme de revitalisation.
26. Centre d'Action Bénévole Mékinac/invitation au brunch reconnaissance.
27. MDDEP/nomination du préposé à la déclaration des prélèvements d'eau.
28. Appui dans le dossier de l'implantation d'une petite centrale à Notre-Dame de Montauban.
29. Appui au projet de loi C-429
30. Demande de Réjean Cossette
31. A) Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de la Coopérative Solidarité Santé Sainte-Thècle
B) Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDSM)/demande de délégation
32. Adoption du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Thècle pour le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac
33. Télécommunications Xittel – TGV net / étude d'ingénierie pour des tours permettant l'Internet Haute Vitesse dans certains secteurs de Sainte-Thècle
34. Sujet en suspend :
A) Jean Trudel demande de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse.
B) Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.

C) Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques

35. Questions de l'assistance

36. Affaires nouvelles :

- a) Achat d'un ramasse-feuilles
- b) Réservation du terrain de volleyball du parc Saint-Jean-Optimiste
- c) Régularisation des procès-verbaux du 1^{er} novembre 2009 à mars 2010
- d) Changement de signataire pour le compte de la Maison des Jeunes

37. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-097 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2010

Il est proposé par Claudette Trudel, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 et de la séance extraordinaire du 15 mars 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2010

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire**

Le MAMROT nous confirme que les travaux de réfection de la rue Saint-Gabriel et Lavoie sont admissibles à une aide financière de 576 330\$ dans le cadre du PRECO et que l'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 288 165\$. Annexe « A »

Le MAMROT nous confirme que la subvention PADEM au montant 4 722.96 \$ représentant la quote-part du gouvernement en capital et intérêts sera déposée dans notre compte le 12 mars 2010.

Le MAMROT accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel que déposé le 18 février 2010.

Le 10 juin 2010 un versement de 31 413 \$ correspondant à la compensations tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux nous sera versé.

- **Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parc du Québec**

Le 9 septembre 2009 est entré en vigueur le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau. Ce règlement oblige les préleveurs d'eau de 75 m³ et plus par jour (ceux qui prélève directement dans les environnements la ressource eau), tels les municipalités, à soumettre au MDDEP une déclaration annuelle des volumes d'eau qu'ils ont prélevés avant le 31 mars 2010.

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport du Québec**

Dans la semaine du 6 au 9 mai 2010 aura lieu la 5^e édition de la journée nationale du sport et de l'activité physique et de sa fin de semaine active. L'édition 2010 vise à inviter la population à bouger davantage, à lui rappeler combien il est agréable et facile d'adopter un mode de vie physiquement actif à cette période de l'année et de le maintenir toute l'année.

- **Ministre des Transports, ministre responsable de la région de la Mauricie**

Madame Julie Boulet a le plaisir de nous informer que l'aide financière au montant de 30 000 \$ pour l'amélioration des rues Veillette, Masson, de l'Anse, Bédard et des chemins Saint-Michel Nord et Sud, prévue pour les exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012, nous sera versée pour l'exercice financier 2009-2010, compte tenu que les travaux sont maintenant complétés.

Madame Julie Boulet nous transmet les modalités d'application du cadre financier 2009-2012 du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées qui guideront leurs actions au cours de cette période. L'encadrement financier comporte plusieurs ajustements visant à répondre aux préoccupations soulevées lors de la consultation réalisée auprès de l'ensemble des partenaires, par rapport à l'encadrement financier antérieur.

Madame Julie Boulet nous envoie un accusé de réception de notre correspondance du 19 mars dernier à laquelle était annexée la copie de la résolution no 2010-02-089 dont l'objet était « Réfection de la route 352 – Demande à la ministre des Transports ».

Un montant de 550.19 \$ a été déposé dans notre compte de caisse pour la rémunération des travaux de balayage de la route 153 pour l'année 2009.

- **Ministère de la Sécurité Publique**

Réception du bulletin d'information en sécurité civil du ministère de la Sécurité publique.

Ce bulletin nous parle de la nouvelle trousse d'information pour le coordonnateur municipal de la sécurité civile. La personne nouvellement nommée ou déjà en

poste qui agit en tant que coordonnateur de la sécurité civile dans la municipalité pourra trouver rapidement de l'information générale sur son rôle, sur l'organisation de la sécurité civile dans les municipalités et au Québec, ainsi que sur d'autres aspects de la sécurité civile la concernant.

- **Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-Du-Québec**

Le chef de service aux services préhospitaliers d'urgence et traumatologie nous fait mention que certains services de premiers répondants interviennent sur des appels en équipe de 5 voire même 10. Ils nous mentionnent qu'une équipe formée de 2 premiers répondants est selon eux suffisante pour secourir une victime. Toutefois rien n'empêche de demander de l'aide à 2 autres premiers répondants s'ils ont besoin d'aide ou s'ils sont appelés à intervenir pour un événement à victimes multiples.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

L'ADMQ nous invite à soumettre la candidature de l'un de nos pairs, directeur général, secrétaire-trésorier ou tout autre cadre de la municipalité pour le mérite de l'ADMQ, honneur visant à reconnaître les efforts tangibles. Les mérites seront remis au banquet du congrès annuel de l'ADMQ, le 20 mai prochain.

L'ADMQ demande le report de la date de mise en œuvre des nouvelles mesures en matière de transparence. Loin d'être contre la transparence, l'ADMQ a toujours démontrée son ouverture au projet de loi #76 modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, notamment en prônant un meilleur contrôle des règlement d'attribution des contrôle des règles d'attribution des contrats des organismes municipaux. C'est pourquoi l'ADMQ demande au gouvernement de reporter la date d'entrée en vigueur de ces mesures, à tout le moins au 1^{er} janvier 2011, afin de donner du temps aux fonctionnaires municipaux d'effectuer un travail de qualité, d'engager une firme pour modifier leur site internet et d'adapter leurs outils de travail pour se conformer aux exigence prévues par la loi.

Les montants applicables au calcul des droits municipaux dans l'application de la mesure d'imposition de droits aux exploitants d'une carrière ou d'une sablière pour l'exercice financier municipal de 2010 seront de 0.51 \$ par tonne métrique et de 0.97\$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre où le montant sera de 1.38 \$ par mètre cube, comme corrigé dans la Gazette officielle du Québec du 8 août 2009.

- **Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac**

Le Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac nous invite à une soirée d'information et d'échanges sur la problématique d'employabilité et de la relève chez les

sauveteurs de notre MRC. La rencontre se tiendra mercredi 7 avril 2010 à 19 h à la salle de conférence du Carrefour Jeunesse-emploi de Mékinac .

- **Cédrière Brousseau**

La Cédrière Brousseau est un producteur de cèdres à haie de première qualité, De plus il nous envoie sa liste de prix été 2010 pour les différentes grandeurs et sortes de cèdres.

- **Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

Le CCSMCQ nous envoie la grille d'affectation des premiers répondants en lien avec le MPDS version 12. Cette grille d'affectation nous montre comment fonctionne les appels de premier répondant avec les ambulances.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Le CGER nous informe que la période de dégel pour les véhicules lourds débutera lundi le 8 mars 2010 à 0 h 01 et prendra fin le 7 mai 2010 à 23 h 59.

- **Commission municipale du Québec**

La commission nous transmet le dépliant sur la médiation et l'arbitrage des différends.

La commission veut promouvoir la médiation et en favoriser le recours par les municipalités, en plus de privilégier l'arbitrage conventionnel entre elle.

- **Commission de toponymie du Québec**

Le service de la gestion du territoire nous demande les plans pour la nouvelle voie de circulation pour le chemin du Lac-du-Missionnaire qui montrerait l'emplacement de cette voie de circulation (et quelque rue avoisinantes) ainsi que les numéros civiques existants ou à venir et nous informe que cette nouvelle voie de circulation a été officialisée.

- **Corporation de développement communautaire Mékinac**

Le 24 mars dernier à eu lieu une soirée d'information sur la contribution de la concertation pratiquée dans le cadre de l' « Opération Conquête » à la dynamique de la vie communautaire et de l'économie sociale. Cette réunion nous parlait des sensibilisations et mobilisations, conditions gagnantes, le projet scolaire et ses retombées et des contraintes du projet et point à améliorer.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Une rencontre aura lieu le 24 mars 2010 à 10 heures concernant le dossier 365847 de monsieur Guy Delisle.

La commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que la demande de la famille Goyette d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, soit l'implantation d'une résidence sur une partie du lot 122, devrait être refusée.

- **Conseil régional de l'environnement Mauricie**

Le conseil régional de l'environnement Mauricie est fier d'annoncer le lancement de la campagne Défi Climat 2010 qui se déroulera du 10 mars 2010 au 30 avril 2010. En Mauricie, déjà 39 organisations se sont engagées à la 3^e édition et l'objectif à atteindre est de 60 entreprises, institutions publiques et organismes.

- **Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie**

La Coopérative de développement régional Centre-du-Québec nous a présenté lors de la dernière séance du conseil municipal tenu le 15 mars dernier leur projet sur le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les municipalités. Ce projet d'entrepreneuriat collectif est pour la relance et le maintien des services ou la création d'emploi et de revitalisation de la municipalité.

- **Curriculum Vitae pour les postes saisonniers**

Monsieur Renald Bacon, 1985, chemin Saint-Michel Sud, Sainte-Thècle
Monsieur Stéphane Baril, 461, rue Tessier, Sainte-Thècle
Monsieur Sébastien Béland, 212, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Monsieur Yves Béland, 231, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Monsieur Michel Bélisle, 229, rue Lacordaire, Sainte-Thècle
Monsieur Pierre Bélisle, 2241, chemin Saint-Michel Nord, Sainte-Thècle
Monsieur Normand Boutet, 2521, chemin Saint-Pierre Nord, Sainte-Thècle
Monsieur Maxime Boutet, 32, Carré Cloutier, Sainte-Thècle
Monsieur Patrick Chabot, 2621, Petit chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle
Monsieur Dany Dionne, 240, Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Monsieur Serge Dumont, 780, rue Saint-Jacques, app A., Sainte-Thècle
Monsieur Dany Gagnon, 590, rue Bédard, Sainte-Thècle
Monsieur Michel Genois, 571, rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle
Monsieur Benoît Hallé, 1626, chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle
Monsieur Stéphane Jobin, 491, rue Bédard, Sainte-Thècle
Monsieur André Lahaie, 160, rue Lacordaire, Sainte-Thècle
Monsieur Gilles Lamarre, 583, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Monsieur Christian Legault, 2430, chemin Saint-Pierre Nord, Sainte-Thècle
Monsieur Stéphane Mongrain, 321, rue Bédard, Sainte-Thècle
Monsieur Yves M St-Laurent, 1783, chemin Saint-Pierre Sud, Sainte-Thècle
Monsieur Luc Savard, 303, rue Bédard, Sainte-Thècle

Monsieur Patrice St-Amant, 50, Carré Cloutier, Sainte-Thècle
Monsieur Érik Vaillancourt, 531, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Monsieur Patrick Vallerand, 700, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Monsieur Jean Vandal, 160, route 153, Sainte-Thècle
Monsieur Jeannot Vandal, 211, rue du Ruisseau, Sainte-Thècle
Monsieur Roger Vandal, 171, rue du Centenaire, Sainte-Thècle

Curriculum Vitae pour les emplois étudiants

Madame Rachelle Baril, 690, rue Notre-Dame, Sainte-Thècle
Madame Sandra Carpentier, 1665, 4^e Rang St-Tite
Monsieur Samuel Delcourt, 860, chemin Canton-de-LeJeune, Sainte-Thècle
Monsieur Alexandre Dontigny, 110, rue Vallée, Sainte-Thècle
Monsieur Jimmy Gauthier, 231, rue Piché, Sainte-Thècle
Madame Jessica Guillemette, 190, rue du Centenaire, Sainte-Thècle
Monsieur Gerardo Jaramillo Caro, 90, 3^e Lac-Croche Nord, Sainte-Thècle
Madame Fany Lavoie, 77, rue Jan XXIII, Saint-Tite
Madame Marie-Pier Lefebvre, 1721 chemin Saint-Pierre Sud, Sainte-Thècle
Madame Marie-Pier Milot, 2893, chemin Saint-Pierre Nord, Sainte-Thècle
Monsieur Anthony Trahan, 1861, chemin Saint-Pierre Sud, Sainte-Thècle

- Commission Santé Sécurité Travail

Le CSST nous envoie un avis de recalcul du taux personnalisé. L'ancien taux était de 2.70 \$ et passera à 2.66 \$. Ce nouveau taux a tenu compte des lésions survenues entre 2005 et 2008.

- Femmes de Mékinac Centre de femmes

Femmes de Mékinac nous envoie le bulletin de liaison du mois de mars 2010 intitulé Autour d'Elles. Ce bulletin parle des différentes activités qui ont eu lieu dans l'année 2009-2010, et il souligne le mois de mars, mois de la nutrition dont le thème cette année est « Célébrons nos aliments de la terre à la table »

- Fédération Québécoise des Municipalités

La ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs est accueillie avec une profonde déception par la FQM, qui juge inacceptable le report à 2015 puisqu'elle avait l'engagement à 100% des coûts dès 2010 du cadre financier devant accompagner les mises en œuvre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles.

Cinq commissions permanentes de la FQM ont vu leur composition renouvelée lors du dernier conseil administration le 11 mars dernier. Les 55 élus et officiers municipaux se pencheront sur des questions d'actualité touchant le milieu municipal et formuleront les recommandations au conseil d'administration en vue d'orienter les actions et les prises de position de la FQM tout au long de l'année.

Les grands intérêts manifestés par les municipalités concernant le programme d'achat d'électricité en provenance de centrales hydroélectriques de 50MW confirme le bien-fondé des multiples actions et représentations effectuées par la FQM au cours des dernières années pour le développement de la filière de la petite hydraulique communautaire. De plus la FQM estime qu'il devrait être répété, de manière telle que les municipalités puissent continuer de travailler au développement de projets.

- **Gestion Jocelyn Trépanier inc.**

Monsieur Jocelyn Trépanier nous offre ses services pour le nettoyage des rues. Son équipement est un balai mécanique muni de brosses latérales et centrales que ramassent le sable ou autres matériaux granulaires et aspire ensuite par un système de vacuum pour être emmagasiné dans une benne basculante. Chaque brosse est équipée de gicleurs qui aspergent le sol d'eau pour ne pas faire de poussière.

- **Groupe RCM**

Le Groupe RCM nous offre ses services personnalisés, en matière de récupération, tel que papier de bureau, carton, plastique et autres matières. De plus ils détruisent nos documents confidentiels avec une approche professionnelle sécuritaire et d'une grande confidentialité.

- **Hema-Québec**

Héma-Québec félicite nos 88 donateurs qui ont été accueillis lors de la dernière collecte de sang le 2 mars dernier.

- **Indemnipro**

Les experts en sinistres Indemnipro nous envoient une lettre stipulant que nous ne sommes pas responsables du refoulement d'égout dans une propriété du chemin Saint-Michel Sud.

- **Jean-Yves Laforest, député**

Le député nous demande de contribuer à la pétition qui sera envoyée à la Chambre des communes réunie en Parlement dans le but d'adopter rapidement le projet de loi C-429, Loi modifiant la Loi sur le ministère des travaux publics et des Services gouvernementaux concernant l'utilisation du bois dans la construction ou la rénovation d'édifices fédéraux.

- **La Fondation Rues Principales**

La Fondation Rues Principales nous envoie les actes du dernier colloque qui s'est déroulé au Capitole de Québec le 23 septembre et auquel ont assisté plus de 400

élus et acteurs du monde municipal. De plus ils nous invitent au prochain colloque qui aura lieu le 29 septembre sur le thème « Aménagez vos transports ».

- **La Mutuelle des municipalités du Québec**

La MMQ nous demande de bien noter la fermeture du numéro de dossier 100235 pour le refoulement d'égout dans le chemin Saint-Michel Sud.

La MMQ a l'immense plaisir de nous transmettre un chèque au montant de 6 886 \$. Ce montant est notre part de la ristourne de 3 500 000 \$ réparti parmi ses membres-sociétaire.

La MMQ nous offre gratuitement, un service d'inspection par thermographique permettant de protéger notre patrimoine architectural municipal.

La MMQ nous invite à participer à la 8^e Assemblée générale annuelle. L'assemblée aura lieu vendredi 7 mai prochain à 11 hrs. Cette assemblée nous révélera les résultats positifs de l'année financière 2009 ainsi que des activités de notre Mutuelle et de ses projets d'avenir.

- **Mouvement national des Québécoises et Québécois.**

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois nous transmet le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec. Ils comptent sur notre appui pour faire connaître ce programme auprès des organismes de notre municipalité qui pourraient être intéressés de déposer un projet. La date limite pour déposer un projet était le 6 avril 2010.

- **Noël des enfants de Sainte-Thècle**

Encore une fois cette année, le comité organisateur Noël des enfants 2009 nous remercie pour notre générosité. Cette année plus de 85 enfants âgés entre 0 et 10 ans ont profité de cette merveilleuse après-midi lors de la fête de Noël le 13 décembre dernier.

- **Paysagiste Tournesol**

Paysagiste Tournesol est l'une des plus importantes compagnies d'entretien d'espace vert dans le comité de Portneuf. Ils aimeraient que nous fassions partie de leurs clientèle car avec plusieurs contrats gouvernementaux, municipaux, commerciaux ainsi que résidentiels, Tournesol inc. a su développer une expertise qui répond aux plus hauts standards de qualité.

- **Société Immobilière du Québec**

La Société Immobilière du Québec nous envoie une lettre concernant le loyer pour

le Centre Local d'Emploi qui augmentera de 111.82\$ à compter du 1^{er} avril 2010.

- **Sûreté du Québec, Poste de la MRC Mékinac**

Le Sûreté du Québec nous envoie leur nouvelle en bref demandant de communiquer avec eux pour tout processus de modification de la réglementation à l'égard de la vitesse ou la signalisation sur notre territoire.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMRM sont heureux de nous informer des premiers résultats du virage qu'ils ont entrepris il y a un an. L'année 2008 faisant l'état d'une situation financière difficile, plusieurs mesures furent alors mise en place pour restaurer la situation financière de leur organisation. Les résultats financiers de 2009 indiquent qu'ils sont sur la bonne voie mais il reste du chemin à faire. L'année 2010, voire même l'année 2011, seront nécessaires pour finaliser cette vaste entreprise de repositionnement. La RGMRM nous envoie également le rapport financier 2009 dont l'endettement total net à long terme pour notre municipalité est de 751 733.00 \$. Annexe « B »

La RGMRM donnera une formation sur le compostage domestique mardi le 27 mai 2010 de 19 h à 21 h à la salle Aubin.

- **Tourisme Mauricie**

Convocation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Mauricie mardi le 27 avril 2010 à 19h à l'Hôtel du Roy de Trois-Rivières.

- **Xplornet services internet**

Xplornet nous renseigne le déploiement et l'utilisation du réseau internet haute vitesse grand V de Xplornet.

Rés. 2010-04-098: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de février 2010 (réf. résolution 2010-01-008)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour mars 2010)	
- Vallée Alain	911.38
- Lacombe André	472.48

- Plamondon Tommy	472.48	
- Tessier Jacques	472.48	
- Beaudoin André	316.91	
- Cloutier Bertin	472.48	
- Trudel-Bédard Claudette	472.48	3 590.69
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 06-03-2010)		
- Paillé Louis	612.21	
- Piché Jean-Yves	675.78	
- Vallée Yves	552.78	
- Boutet France	145.90	
- Fiset Valérie	563.81	
- Richard Yvon	108.13	
- Lavoie Philippe	33.94	
- Ricard Jacques	149.48	
- Vandal Mathieu	67.78	
- Vandal Cindy	29.09	
- Bacon Charles	113.81	
- Prince Mélanie	302.95	
- Dumas Louise	302.77	3 658.43
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 13-03-2010)		
- Paillé Louis	612.21	
- Piché Jean-Yves	588.13	
- Fiset Valérie	563.81	
- Boutet France	172.53	
- Vallée Yves	552.78	
- Vandal Cindy	33.94	
- Magnan Sylvain	435.21	
- Vandal Mathieu	33.94	
- Ricard Jacques	110.78	
- Prince Mélanie	331.56	
- Lavoie Philippe	33.94	
- Dumas Louise	302.77	
- Marcotte Marc-André	33.94	3 805.54
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 20-03-2010)		
- Paillé Louis	612.21	
- Fiset Valérie	563.81	
- Piché Jean-Yves	588.07	
- Vallée Yves	552.78	
- Boutet France	172.53	
- Sylvain Magnan	446.19	
- Bacon Charles	67.78	
- Ricard Jacques	110.78	
- Vandal Mathieu	58.17	
- Dumas Louise	302.77	
- Prince Mélanie	360.19	
- Lavoie Philippe	48.48	

- Vandal Cindy	53.33	3 937.09
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 27-03-2010)		
- Paillé Louis (+ vacances)	1 948.90	
- Piché Jean-Yves	588.13	
- Fiset Valérie	557.56	
- Boutet France	145.90	
- Dumas Louise	302.77	
- Vallée Yves	552.78	
- Magnan Sylvain	446.19	
- Bacon Charles	76.99	
- Vandal Mathieu	29.09	
- Ricard Jacques	110.78	
- Prince Mélanie	360.19	5 119.28
0000. Caisse Populaire (Salaires du mois de mars 2010)		
- Beaudoin André	263.14	
- Carrier Lucien	38.80	
- Francoeur René	49.50	
- Francoeur Yvan	77.61	
- Jacob Guy	38.80	
- Paquin Yves	2.94	
- Dionne Dany	46.56	
- Marcotte Éric	131.93	
- Piché Jean-Yves	46.56	
- Bacon Stéphane	46.56	
- Plamondon David	2.94	
- Plamondon Tommy	144.86	
- Bronsard Dominic	7.76	
- Magnan Stéphane	46.56	
- Dessureault Martin	41.74	
- Mongrain St-Laurent Yves	277.14	
- Beaudoin André	193.41	
- Francoeur Yvan	25.52	1 482.33
0000. Télus : téléphone Pavillon Saint-Gabriel		140.93
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		112.60
0000. Télus : téléphone caserne		68.91
0000. Télus : téléphone bibliothèque		68.79
0000. Télus : téléphone bureau municipal		871.02
0000. Bell Mobilité : cellulaire du maire et de l'inspecteur		117.87
0000. Hydro-Québec : terrains de jeux		505.12
0000. Hydro-Québec : chauffage Hôtel de Ville		4 519.52
0000. Hydro-Québec : éclairage public des rues		1 842.45
0000. Hydro-Québec : égout lac Chicots		566.96
0000. Hydro-Québec : garage municipal		228.01
0000. VISA Desjardins : frais annuels cartes de crédit		80.00
0000. Revenu Québec : DAS provinciales pour janvier 2010		5 868.85
0000. Revenu Canada : DAS fédérales réduites pour janvier 2010		1 792.67

0000.	Revenu Canada : DAS fédérales régulières de janvier 2010		704.82
0000.	Kubota : location tracteur		662.89
0000.	Ascenceurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur mars		250.25
3257.	Croix Bleue : assurances collectives de mars 2010		2 006.16
3258.	C.S.N. : cotisations syndicales de février 2010		239.03
3259.	Receveur général du Canada : licences radios		471.00
3260.	Québec municipal : adhésion annuelle		310.41
3261.	Ministre des Finances : RRQ mal calculé en 2009 pompiers		396.78
3262.	PG Govern : contrat de soutien logiciel administratif Megagest		7 359.45
3263.	Trudel Luc : remboursement de taxes – trop payé		159.81
3264.	Promotion Ste-Thècle : aide à la construction domiciliaire		944.12
3265.	Chevaliers de Colomb de Ste-Thècle : aide financière souper		100.00
3266.	PitneyWorks : achat de timbres		564.38
3267.	Sylvain Magnan : remboursement achat de forets à ciment		32.44
3268.	Belforêt : éclaircie commerciale sources d'eau potable		928.97
3269.	Ébénisterie ancestrale : agrandissement Coop Santé		3 982.38
3270.	Belforêt : travaux sylvicoles sources d'eau potable		837.82
3271.	Mathieu Vandal : matériel électronique maison des jeunes		200.84
0000.	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Dépôt REER février 2010	1 966.36	
	- Prêt 3 : règlement 21-91 aqueduc	2 045.20	
	- Prêt 5 : Padem	7 122.38	
	- Frais de relevé mars 2010	5.00	11 138.94

SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DE MARS 2010

69 667.55

AUTRES DÉPENSES

3272.	Aciers Jacques Boucher : fer pour garage municipal		182.74
3273.	Alarmes Mauriciennes : système d'alarme Maison des Jeunes		2 094.96
3274.	Alarme Protection Expert : alarme agrandissement Coop		313.80
3275.	Biolab : analyse de l'eau		402.63
3276.	Boivin Gauvin : casques et bottes service incendie, voirie		2 320.15
3277.	Boutique Fleur de Mai : fleurs pour décès sœur Y. Richard		56.44
3278.	Canadian National : entretien passages à niveau		1 352.00
3279.	CGER : location véhicule incendie pour février		2 090.45
3280.	Comptoir d'escomptes: articles bureau, urbanisme, biblio		274.30
3281.	Consultants Mesar Inc: ingénieur PRECO, Parc, Mise à niveau		8 854.20
3282.	CoopPlus : tole et tige acier pour garage municipal		91.08
3283.	CSST : avis de cotisation 2010		12 239.91
3284.	D.H. Électronique : cinécaméra pour voirie		169.29
3285.	Diffusion Strato : licences de chiens		428.65
3286.	Dontigny Jean-Luc : travaux de déneigement		451.50
3287.	Dufort et Lavigne : matériel pour Coop Santé		2 377.48
3288.	Daniel Durocher : lumières de rues, patinoire, réservoir		1 229.26
3289.	École primaire Masson : location gymnase		213.88

3290.	Éditions Juridiques FD : mise à jour tec. Prat. officiers mun.	73.50
3291.	Entreprise Roger Bacon: camions, tracteur	478.00
3292.	Entreprises St-Ubalde : déneigement des rues	34 581.14
3293.	ESSO : mazout pour bâtisses municipales	1 381.50
3294.	Ferme du Lac Travers : déneigement coop, entrepôt, trottoirs	705.46
3295.	Forget Aubin : demande préliminaire CPTAQ	4 713.66
3296.	G.A. Auto : armoires garage et booster pour voirie	2 246.16
3297.	Garage Claude Lamarre : frein camion GMC	300.82
3298.	Georges Paquin : travaux divers	2292.78
3299.	Groleau Télécâble : câble pour service incendie	90.00
3300.	Groupe CLR: syst. comm. incendie, location radios PR	601.77
3301.	Guimond Marcel et Fils : service de niveleuse	1 608.47
3302.	Hebdo Mékinac des Chenaux : publicité reportage Boucherie	151.26
3303.	Jean-Louis Lajoie : remplacement valves pneum. par électrique	3 069.05
3304.	Lacombe André : frais de déplacement	16.00
3305.	Martel J-Y : transport conteneurs écocentre	395.06
3306.	Microgest Informatique : tapis de souris, connecteurs bureau	260.70
3307.	Paillé Louis : frais déplacements rencontres MRC et ADMQ	52.80
3308.	Pierre Naud : chèque annulé, trop de factures pour talon	0.00
3309.	Pierre Naud: voirie, hôtel de ville, Coop Santé	1 039.04
3310.	Pomplo : chlore pour eau, soude caustique et pompe chantier	567.10
3311.	Postes Canada : frais d'envoi bulletin municipal de février	173.48
3312.	Pro Plus : produits d'entretien Hôtel de Ville	78.95
3313.	Quincaillerie Lafrance: pièces garage, hotel de ville, voirie	564.42
3314.	Réal Huot : pièces d'aqueduc	3 320.20
3315.	RGMRM : fourniture et levée conteneur recyclage Hôtel Ville	677.25
3316.	Réseau Environnement : programme économie eau potable	462.79
3317.	R. Léveillé : entretien d'extincteur	6.77
3318.	Service Cité Propre: cueillette ordures portes à portes janv. fév.	17 506.92
3319.	Services Matrec : transport des déchets pour mars	2 382.74
3320.	STIP : calibration annuelle appareils respiratoires	422.72
3321.	Technic Alarme : service d'alarme annuel caserne incendie	203.18
3322.	Tissus et Décor Martine Richard : rideaux et toiles Coop Santé	897.62

SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES MARS 2010

116 464.03

TOTAL DES DÉPENSES DE MARS 2010

186 131.58

Rés. 2010-04-099 : Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars 2010 au montant de 186 131.58 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2010 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2010-04-100 : Rapport financier et rapport du vérificateur pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2009

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité par Marilyn Proteau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 tel que présenté par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c., comptables agréés. Les revenus se sont élevés à 3 088 139 \$, les dépenses de fonctionnement et les autres activités financières ont atteint 3 031 511 \$ d'où un surplus de 56 628 \$ pour l'année 2009. Le surplus accumulé au 31 décembre 2009 est de 164 515 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-101 : Rappel au travail/Préposés aux travaux publics

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 10.06 et la lettre d'entente # 1 de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employé(es) municipaux de la Mauricie (CSN);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail les préposés aux travaux publics, Messieurs Yvon Richard, Gérald Gonnaville, Yves Vallée et Sylvain Magnan, pour lundi le 19 avril 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-102 : Engagement d'un surveillant sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Annie Perreault comme surveillant sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste aux conditions suivantes :

- Qu'elle détienne son permis de sauveteur plage
- Son salaire sera de 15.00 \$ l'heure

- Son horaire de travail sera du dimanche au samedi de 11h00 à 17h00 pour 42 heures par semaine du 19 juin au 9 août 2009.
- Un minimum d'heure garantie de 30 heures semaine

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-103 : Marie-Pierre Gagnon/demande de stage et emploi d'été

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Marie-Pierre Gagnon à faire un stage non-rémunéré au bureau municipal du 3 au 21 mai 2010 et si celle-ci répond aux exigences du travail, elle sera embauchée du 24 mai 2010 au 27 août 2010 à un salaire de 13,50\$ de l'heure, pour un horaire de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-104 : Animateur de la maison des Jeunes/engagement officiel

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle officialise l'engagement des animateurs de la maison des Jeunes de Sainte-Thècle soit : Charles Bacon, Mathieu Vandal, Cindy Vandal, Laurence Vallée, Philippe Lavoie et le substitut Louis-Philippe Lafrenière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-105 : Service d'incendie demande d'engagement de Patrick Vallerand comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT la demande du service incendie de Sainte-Thècle de prendre en probation Patrick Vallerand pour le poste de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que le service des incendies compte actuellement dix-huit pompiers volontaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Patrick Vallerand à participer aux pratiques des pompiers, en tant qu'apprenti, pour une période d'essai exceptionnelle de 2 mois, puisque monsieur Patrick Vallerand avait déjà fait 2 mois de probation avant l'adoption de la présente résolution.
- autorise la présence de cette recrue en tant qu'observateur **seulement** lors d'un incendie

CONDITIONNELLEMENT :

- à sa disponibilité.
- à ce que cette personne soit jugée apte physiquement, par un médecin, à devenir membre du service et ce, à la suite d'un examen médical. Référence : article 6.1 du règlement 166-2000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-106 : Éric Marcotte/demande de pouvoir se servir de son équipement de pompier de Sainte-Thècle pour le service incendie de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT QUE Éric Marcotte demeure présentement près d'Hervey-Jonction et qu'il a offert ses services de pompier à la Municipalité du Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Lac-aux-Sables demande à ce qu'il utilise l'équipement fourni par la Municipalité de Sainte-Thècle en cas de feu;

CONSIDÉRANT QUE l'entraide entre municipalité lors de feux devient de plus en plus nécessaire sur le territoire de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Éric Marcotte à servir auprès du service incendie de la Municipalité du Lac-aux-Sables avec son équipement fourni par la Municipalité de Sainte-Thècle conditionnellement :

- à ce que la Municipalité du Lac-aux-Sables s'engage à remplacer ou réparer tout équipement qui pourrait se briser lors d'une intervention du pompier volontaire Éric Marcotte au Lac-aux-Sables;
- à ce que Éric Marcotte donne priorité au service incendie de Sainte-Thècle, advenant qu'une intervention est nécessaire dans les deux municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-107 : COMAQ/formation pour la directrice générale adjointe

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe, à assister à la formation sur l'adjudication des contrats, qui aura lieu le 21 octobre 2010 à Trois-Rivières, au coût de 375\$ plus taxes. Les frais d'inscription et de séjour sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-108 : Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été

2010 et l'engagement de deux (2) personnes sur le projet de subvention salariale

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, conseillère, André Beaudoin, conseiller et Tommy Plamondon, conseiller, sur le comité de sélection de l'embauche des étudiants pour l'été 2010 pour faire les entrevues et recommander les personnes pour effectuer les différents postes étudiants de la municipalité (animateurs, recenseurs de chien et entretien des parcs). Le conseil nomme également Alain Vallée, maire, Jacques Tessier, conseiller, Bertin Cloutier, conseiller et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal sur le comité de sélection pour l'embauche d'un poste subventionné pour les travaux publics et pour l'entretien des parcs, pour faire les entrevues et recommander les personnes choisies. L'embauche des personnes recommandées sera officialisée à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-04-109: Fournir et planter des fleurs dans les aménagements paysagers de la municipalité et entretenir les arbres et arbustes

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fera exécuter certains travaux par ses employés comme l'arrosage des aménagements paysagers de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire l'achat de fleurs annuelles de couleurs variées pour mettre dans ses aménagements paysagers ainsi que l'entretien des plates bandes;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire faire l'entretien des plates-bandes ainsi que la taille des arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT que deux entreprises de Sainte-Thècle sont susceptibles de fournir ces services, soit le Centre Jardin Multi-Fleur et Paysagiste Claudette Piché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande 2 soumissions séparées, soit 1 soumission pour la fourniture et la plante de fleurs ainsi que l'entretien de celles-ci dans les plates-bandes de la municipalité et 1 soumission pour l'entretien des arbres et arbustes des plates-bandes de la municipalité, et ce, pour les endroits suivants;

- Dans les plates-bandes de l'Hôtel de Ville au 301, rue Saint-Jacques Sainte-Thècle
- Dans la plate-bande de la Coopération Solidarité Santé de Sainte-Thècle au 115 rue Lacordaire, Sainte-Thècle
- Dans les plates-bandes et les bacs à fleurs de la Promenade Laurent Naud
- Dans la plate-bande à l'intersection des rue Notre-Dame et Saint-Jacques
- Dans la plate-bande à l'édifice Josaphat Groleau au 250 rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle (Caserne)

- Dans la plate-bande de l'entrée de la rue Place Optimiste

Ces soumissions sont demandées à Centre Jardin Multi-Fleur et Paysagiste Claudette Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-110: Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/Demande d'aide financière pour l'ensemencement de truites mouchetées dans le lac

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Denis Barsalou, président de l'association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 \$ pour l'année 2010 à Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour l'ensemencement de truites mouchetées dans le lac des Jésuites.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-04-111 : Les Marcheurs de la Vierge Marie demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que les Marcheurs de la Vierge Marie effectuent le pèlerinage à pieds de Sainte-Thècle au Cap-de-la-Madeleine depuis 1983;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent une aide financière pour défrayer une partie de leurs dépenses durant les 3 jours de marches;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 25.00 \$ aux Marcheurs-de-la-Vierge-Marie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-112 : Julie Béland pour le club récréatif de soccer demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Julie Béland désire continuer le soccer à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que 36 jeunes de 5 à 12 ans avait participé en 2009 pour la pratique de ce sport;

CONSIDÉRANT qu'elle aimerait disposer gratuitement du terrain de soccer, qu'elle demande à la municipalité de faire l'acquisition de 2 buts de soccer de grandeur 8 pieds x 24 pieds et demande une aide financière pour l'achat d'équipements supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 200.00 \$ à Julie Béland pour l'achat d'équipements de soccer.
- Achète 2 buts de soccer de grandeur 6 x 12 pieds en PVC du Groupe Sports-Inter au coût de 224,95\$ plus taxes, le but, à même le fonds consacré au baseball mineur.
- Autorise l'utilisation gratuite du terrain de soccer situé au Centre de loisir Éric Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-113 : Association Part-Égale Normandie/Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière soumise par l'Association Part-Égale Normandie Inc. pour l'organisation d'une activité spéciale au parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à l'Association Part-Égale Normandie Inc. pour l'organisation de leur activité spéciale du 16 juin 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-114 : Demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle sollicitant la collaboration de la municipalité pour l'organisation et la réalisation de son programme d'activités pour la Fête nationale les 23 et 24 juin, entre autres, l'utilisation du stationnement arrière de l'hôtel de ville pour le feu de joie du 23 et la participation du service des incendies pour la protection des participants, l'utilisation du Parc Saint-Jean-Optimiste pour le dîner champêtre le 24 juin, la gratuité de la salle Aubin pour le souper communautaire du 24 juin;

CONSIDÉRANT que la résolution 97-01-29 autorise l'utilisation gratuite de la salle Aubin pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle:

- a) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à utiliser gratuitement la Salle Aubin, la cour de l'hôtel de ville et le parc Saint-Jean pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin 2010

- b) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à faire un feu de joie dans la cour arrière de l'hôtel de ville, conditionnellement à ce que le chef pompier en soit informé afin que le service des incendies assure la sécurité des participants pendant toute la durée de l'activité.
- c) accepte de confectionner le feu de joie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-115 : Municipalité Amqui/le sort du nucléaire au Québec

CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site

permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (Référence : motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du P.Q. du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »)

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la présente résolution

Et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :

- A) Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclasserement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en

conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;

C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;

D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

E) Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

1) D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;

2) D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;

3) De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;

4) D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-116 : Forget Aubin/projet de développement du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est l'une des trois municipalités de la MRC de Mékinac reconnue comme dévitalisée et bénéficie du Fonds d'aide pour les

municipalités mono-industrielles de façon à réorienter son développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, la municipalité de Sainte-Thècle et ses citoyens se sont engagés dans un processus de réflexion sur le développement de leur communauté;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité a mis sur pied un forum économique en 2006 sollicitant la participation de la population;

CONSIDÉRANT que parmi les résultats du forum économique, le développement du sud du lac des Chicots a été une des priorités;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, à la suite des priorités découlant du forum économique, la municipalité a formé un comité de travail avec des représentants du milieu de façon à établir les bases d'un plan d'action pour le développement de Sainte-Thècle (plan vision);

CONSIDÉRANT que ce plan d'action reconnaît que la partie sud du lac des Chicots est un secteur à potentiel de développement élevé pour la municipalité, et ce, tant pour des activités agricoles non conventionnelles que pour des activités résidentielles;

CONSIDÉRANT que le développement du secteur sud du lac des Chicots est aussi complémentaire à d'autres actions de développement socio-économique prévues au plan vision;

CONSIDÉRANT que la partie sud du lac des Chicots fait l'objet de plusieurs demandes d'autorisations individuelles à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que les superficies sont insuffisantes pour la production agricole à grande échelle et qu'il existe actuellement plusieurs lots morcelés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve déjà un nombre considérable d'activités à des fins autres qu'agricoles, dont des résidences et des mini-fermes, créant un secteur avec usages mixtes, et ce, en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que des terrains présentent des reliefs accidentés à tel point que certaines cultures ne peuvent être envisageables;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a obtenu, le 20 janvier 2009, une décision favorable de la CPTAQ dans le cadre d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et que l'article 59 n'est toujours pas en vigueur;

CONSIDÉRANT que la portion sud du lac des Chicots s'apparente à d'autres portions de territoire ayant fait l'objet de décisions favorables de la CPTAQ dans le cadre d'articles 59;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire bonifier la caractérisation de son territoire au sens de la demande à portée collective de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que :

La municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac d'inclure la partie sud du lac des Chicots comme un ensemble déstructuré avec morcellements au sens de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (demandes à portée collective) et qu'elle évalue aussi l'ajout d'autres secteurs identifiés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste. (Construction d'un bâtiment et autres équipements).

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie.

Rés. 2010-04-117 : Soumission d'ingénieurs pour la préparation de plan et devis pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées à 5 firmes d'ingénieur soient : les Consultants MESAR Inc., BPR – Infrastructure Inc., Pluritec, Groupe-Conseil Roche Ltée, Dessau Inc. pour la préparation de plan et devis afin de réaliser des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie;

CONSIDÉRANT que seulement deux firmes d'ingénieur ont soumis un prix soit les Consultants MESAR INC. et BPR - Infrastructure Inc.;

CONSIDÉRANT que le comité a analysé les offres et les a tous trouvé conforme;

CONSIDÉRANT que le comité a effectué le système de pondération et le résultat se lit comme suit :

Les Consultants MESAR Inc. :	$\frac{(100 + 50) \times 10\,000}{78\,673.88 \$}$	=	19.07 points
BPR - Infrastructure Inc. :	$\frac{(100 + 50) \times 10\,000}{71\,449.88 \$}$	=	20.99 points

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte

la soumission ayant obtenu le plus de points soit celle de BPR – Infrastructure Inc. au montant de 71 449.88 \$ pour le mandat suivant : la confection de plan et devis d'aqueduc, d'égouts et de la chaussée tel que mentionné dans la demande d'aide financière du programme PRECO, la demande d'autorisation au MDDEP, l'estimation budgétaire (au coût de 51 583.88 \$) et la surveillance des travaux (au coût de 19 866.00 \$) pour les rues Saint-Gabriel et Lavoie à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-118 : Prévision de travaux de voirie pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire effectuer les travaux de voirie durant la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour les travaux autres que l'entretien de la voirie est de 125 400 \$;

CONSIDÉRANT que le comité de voirie s'est réuni lundi le 29 mars 2010 et propose la réfection du trottoir dans les rues Notre-Dame, Masson et Grenier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète les travaux suivants à être effectués en 2010 :

A) Sur la rue : Notre-Dame

Réfection du trottoir sur le côté ouest de la rue
Entre les rues Saint-Jacques et Veillette: \$ 73 000.00

Sur la rue Masson

Réfection du trottoir sur le côté ouest de la rue
À partir du numéro civique 271 et la rue Grenier \$ 14 000.00

Sur la rue Grenier :

Réfection du trottoir sur le côté ouest de la rue
Entre les rues Masson et Dupont : \$ 13 000.00

GRAND TOTAL DES DÉPENSES DE VOIRIE : \$ 100 000.00

B) Ces dépenses seront autorisées par le conseil sur demande de soumissions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière à la Ministre des Transports Julie Boutet pour des travaux de

voirie

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2010-04-119: La Société canadienne de la Croix-Rouge/Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que l'entente «Services aux sinistrés» intervenue avec la Croix-Rouge canadienne le 30 novembre 2006 est échuë;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique, section sécurité civile, conseille aux municipalités de conclure à l'avance des ententes formelles avec certains organismes en regard de son plan des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la signature de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Croix-Rouge canadienne avec les précisions suivantes concernant les articles 4, 5.1, 8.1 et 9.1:

- 4. Modalités d'offre de service: La Croix-Rouge offrira gratuitement les services aux sinistrés lors de sinistres mineurs, lorsque le plan de sécurité civile municipal n'est pas mis en opération.
- 5.1 Mécanisme de liaison: La municipalité de Sainte-Thècle désigne Louis Paillé pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.
- 8.1 Autres dispositions: La municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix -Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge, soit un montant annuel équivalent à 0,10 \$ per capita.
- 9.1 Avis: Tous les avis donnés dans le cadre de la présente entente sont fournis par écrit et peuvent être remis en main propre, expédiés par la poste ou envoyés par télécopieur au représentant désigné à l'article 5.1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Versement de l'aide financière à Gestion International T. Inc. – Vente de l'entreprise à Les Entreprises Ste-Thècle, une division de Dracipvas Inc.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2010-04-120 : Aide financière pour la relance de la Boulangerie Germain

CONSIDÉRANT que deux résidents de Sainte-Thècle, soit Pascal Lavallée et Martin

Brière désirent relancer la Boulangerie Germain;

CONSIDÉRANT que cette relance permettrait la création de quelques emplois;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont déjà fait des demandes d'aide financière auprès du CLD, du Centre financier aux Entreprises, etc, et qu'un appui financier de la part de la municipalité faciliterait leurs autres demandes d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 10 000\$ pour la relance de la Boulangerie Germain, conditionnellement à ce que les autres demandes d'aide financière de ce dossier soient acceptées et que les deux promoteurs achètent la propriété et redémarrent la boulangerie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-121 : Offre de service pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité

CONSIDÉRANT que l'offre de Environex pour effectuer l'analyse de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les prix offert pour de service pour l'analyse de l'eau potable et des eaux reçue de Envrionex est moins onéreux que ceux de notre laboratoire actuel soit Biolab;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Environex pour effectuer l'analyse de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-122 : FQM/Simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe, et il est résolu unanimement

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Julie Boulet, député de la circonscription de Laviolette, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-123 : Fédération canadienne des municipalités/demande d'adhésion 2010

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités nous demande d'adhérer à leur association;

CONSIDÉRANT que le coût pour être membre de leur association est de 0.125\$ par habitant soit 410.75 \$ pour la Municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse la proposition de la Fédération canadienne des municipalités d'adhérer à leur association.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-124 : Ajout d'un conteneur de déchets au garage municipal

CONSIDÉRANT que durant les mois d'avril à juin le conteneur de déchets du garage municipal déborde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire installer un deuxième conteneur de déchets au garage municipal de la compagnie J.Y.Martel Transport Inc. pour la période du 15 avril au 30 juin 2010. Le coût de location de ce conteneur sera de 175 \$ plus les taxes applicables, par levée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-125 : Club de Ski de fond le Geai Bleu/location

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-376 concernant la location du 2501 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle au Club de Ski de fond le Geai Bleu au montant de 500.00 \$ pour la période de décembre 2009 à mars 2010;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engageait à payer les assurances, le déneigement, le chauffage et l'électricité;

CONSIDÉRANT que le club de Ski de fond le Geai Bleu a déboursé 132.28\$ pour l'électricité et 610.00 \$ pour l'assurance responsabilité et que ces montants dépassent le montant de la location;

CONSIDÉRANT que le club de Ski de fond le Geai Bleu ne demande pas le remboursement de ces sommes; mais qu'ils servent de location pour la période décembre 2009 à mars 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de renoncer au montant de location de 500\$ pour la période de décembre 2009 à mars 2010 puisque le Club de Ski de Fond Le Geai Bleu a défrayé un montant 742.28\$ pour l'assurance responsabilité et l'électricité entre le moment où l'entente de vente du Club de Ski de Fond Le Geai Bleu à la municipalité de Sainte-Thècle est survenue et la date de la transaction avec la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-126: Demande dérogation mineure de Josée Croteau et Michel Rheault pour le 120 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Jacques Tessier et Bertin Cloutier pour permettre une marge de recul latérale de 0,30 mètre au lieu de 1 mètre pour un bâtiment secondaire prévu à l'article 59 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante à Josée Croteau et Michel Rheault pour le 120 rang A au 120 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle :

Permet un empiètement de 0, 70 mètre dans la marge latérale pour un bâtiment secondaire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-127: Demande dérogation mineure de Roger Goyette pour le lot 120-1 sur la 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle.

CONSIDERANT la demande de dérogation mineure de Roger Goyette pour permettre le lotissement d'un terrain avec une profondeur moyenne de 38.91 mètres au lieu de 60 mètres prévu à l'article 29 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante à Roger Goyette pour le lot 120-1 rang A sur la 4^{ième} Avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle :

Permet le lotissement d'un terrain ayant une profondeur moyenne de 38.91 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Règlement 266-2010 modifiant le règlement 220-2004 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire modifier certains points du règlement 220-2004 concernant l'aide à la rénovation et la construction sur son territoire dans le cadre d'un programme de revitalisation;

ATTENDU qu'AVIS DE MOTION a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 mars 2010;

Résolution 2010-04-128

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. PROGRAMME DE REVITALISATION

Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète que les modifications suivantes sont apportées au règlement 220-2004 du programme de revitalisation.

3. NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE (REMBOURSEMENT DE TAXES)

Le dernier paragraphe de l'article 5 intitulé nature de l'aide financière (remboursement de taxes) est modifié pour se lire comme suit :

Dans tous les cas, le remboursement de taxes ne pourra excéder l'augmentation des taxes foncières qui résulte de la réévaluation du bâtiment après la fin des travaux, le certificat émis par l'évaluateur servant de référence. **De plus, le montant de l'aide financière ne pourra excéder 1 000.00 \$ par année pour un maximum de 5 000.00 \$ pour les 5 années.**

4. CONDITIONS

L'article 6 du premier paragraphe de l'alinéa c) est remplacé par ce qui suit :

c) la construction du bâtiment, l'agrandissement ou la rénovation, le cas échéant, est terminée dans les **2 ans** suivant l'émission du permis **initial**.

5. PRISE D'EFFET

Les modifications du programme de revitalisation décrété par le présent règlement prend effet à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées auprès de l'officier désigné ou son représentant, et remplissant toutes les conditions prévues au présent règlement le ou après le 12 avril 2010.

6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE
M.R.C. de MÉKINAC
CE 12 AVRIL 2010

Secrétaire-trésorier

maire

Rés. 2010-04-129 : Centre d'Action Bénévole Mékinac/invitation au brunch reconnaissance

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action Bénévole Mékinac nous invite à leur brunch reconnaissance aux bénévoles qui se tiendra le dimanche 25 avril 2010 à la salle des Aînés de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle délègue André Lacombe pour représenter le conseil municipal au brunch reconnaissance aux bénévoles du Centre d'Action Bénévole Mékinac du 25 avril 2010 et achète 2 billets au coût de 10\$ chacun pour ce brunch.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. : 2010-04-130 : MDDEP/nomination du préposé à la déclaration des prélèvements d'eau

CONSIDÉRANT qu'un préposé doit remplir les déclarations des prélèvements d'eau sur le site Internet du gouvernement et qu'une inscription à clicSÉQR est nécessaire pour pouvoir remplir ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité

QUE Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le Ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-131 : DOSSIER PETITE CENTRALE À NOTRE-DAME DE MONTAUBAN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-01-26 de la municipalité de Notre-Dame de Montauban, relative à l'implantation de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-01-26 de la MRC de Mékinac, relative au dossier de petite centrale à Notre-Dame de Montauban

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec (PAE 2009-01), tel que statué dans la politique énergétique du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et la municipalité de Notre-Dame de Montauban entendent financer ledit projet à 100 %, n'y intégrant aucun promoteur privé, afin d'injecter tous les dividendes dans le développement durable du territoire de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier d'appuyer la municipalité de Notre-Dame de Montauban et la MRC de Mékinac dans le projet d'implantation d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan. Toutefois, aucun membre du conseil ne veut seconder cette motion, même après l'intervention du maire pour demander un seconneur. Cette motion est donc rejetée.

REJETÉE

RÉSOLUTION 2010-04-132 : Relative à l'appui du projet de loi C-429

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre.

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui a concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie;

CONSIDÉRANT que le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

CONSIDÉRANT que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex : la Suède, la France la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique etc.)

CONSIDÉRANT que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon, et il est résolu unanimement :

- de demander aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière;
- de faire signer par nos membres, et nos amis la pétition ci-jointe pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-133 : Demande de Réjean Cossette/bris d'auto

CONSIDÉRANT que Réjean Cossette prétend avoir brisé son auto sur la rue Notre-Dame en passant dans un trou causé par une réparation d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rembourse à monsieur Réjean Cossette le montant de 50.79\$ pour la réparation de son véhicule qui a été endommagé par un trou causé par une réparation d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-134 : Nomination d'un représentant municipal sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle dispose un siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que présentement le conseiller Jacques Tessier est mandaté par la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle et que son terme est échu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle renouvelle le mandat de Monsieur Jacques Tessier, conseiller municipal, comme représentant de la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-135 : Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDSM)/demande de délégation

CONSIDÉRANT que le comité territorial de développement social de Mékinac nous

demande de nommer deux (2) délégués de notre municipalité pour siéger sur leur comité;

CONSIDÉRANT qu'il aimerait idéalement avoir deux personnes qui démontrent de l'intérêt pour le développement social et l'un des deux sera un élu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne, afin d'assurer sa participation et celle de ses citoyens au Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDSM), les personnes suivantes à titre de délégués à ce comité :

Délégué principal : Monsieur Donat Gingras du 1975, chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle.

Délégué substitut : André Lacombe, conseiller municipal, du 2801, chemin Saint-Pierre Nord, Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-136 : Adoption du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Thècle pour le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité (régie) a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Thècle »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que ce conseil adopte le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Thècle tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-137 : Télécommunications Xittel – TGV net / étude d'ingénierie pour l'installation de tours pour l'Internet Haute Vitesse

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la municipalité de peuvent toujours pas bénéficier de l'Internet Haute Vitesse offert par Telus;

CONSIDÉRANT QUE Télécommunications Xittel, en collaboration avec TGV net nous propose une technologie qui permettrait de rejoindre certains de ces secteurs

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire a déjà été faite pour établir les secteurs à couvrir et qu'une étude plus poussée d'ingénierie nous permettrait de savoir plus précisément quelles résidences pourraient bénéficier d'Internet Haute Vitesse avec cette technologie;

CONSIDÉRANT QUE cette étude coûterait approximativement 2 000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Télécommunications Xittel pour l'étude d'ingénierie pour l'installation de tours pour l'Internet Haute Vitesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Sujet en suspend :

A) Jean Trudel demande de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

B) Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

C) Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Questions de l'assistance

Madame Claudette Piché demande des explications sur le point 10 concernant l'entretien paysager des plates-bandes de la municipalité. Elle désire savoir si les soumissionnaires devront fournir les permis nécessaires (pesticides, etc). Elle veut également savoir pourquoi les arbres et arbustes n'ont pas été taillés depuis 2005.

Madame Claudette Piché demande quel est le rôle de Promotion Sainte-Thècle et pourquoi Promotion Sainte-Thècle ne lui a jamais demandé de soumission pour les jardinières dans la municipalité.

Madame Claudette Piché demande à qui ira l'argent recueilli par le projet de mini-centrale à Notre-Dame de Montauban et veut savoir si la MRC de Mékinac a appuyé le projet de centrale, la Coopérative forestière de Notre-Dame de Montauban et le transfert du CAAF.

Monsieur Marcel Bacon félicite les élus qui n'ont pas acceptés de seconder le projet de barrage à Notre-Dame de Montauban et demande également pourquoi on appui l'Internet

Haute Vitesse au Lac-du-Jésuite quand le cellulaire ne passe même pas dans certains secteurs de Sainte-Thècle.

Monsieur Jean-François Couture nous demande si le montant versé pour la sécurité publique est payable directement au poste de la MRC de Mékinac ou au bureau chef de la Sûreté du Québec. Il désire savoir si nous recevons des revenus des contraventions émises sur le territoire de la municipalité.

Monsieur Jean-François Couture désire savoir s'il existe une résolution pour interdire les silencieux modifiés sur les VTT et autres véhicules du même genre. Monsieur Couture désire également connaître le nom de l'entreprise qui a acheté Métal International.

Monsieur Yves Cossette veut savoir si les conteneurs à déchets près de chez lui seront déplacés pour qu'ils ne soient plus à sa vue. Il veut savoir également quels seront les autres secteurs à dézoner. Il nous mentionne également que notre site Internet n'est pas convivial et qu'il est difficile d'y trouver les renseignements nécessaires.

Monsieur Victorin Mongrain nous demande de nous informer au diocèse, car celui-ci refuserait la pose d'installations pour l'Internet Haute Vitesse sur les clochers d'églises.

Monsieur Réjean Bédard nous demande quelle est la réglementation pour la circulation des VTT dans les accotements.

Monsieur Yves Germain nous informe que s'il n'y a pas de panneaux indiquant de circuler dans l'accotement, les conducteurs de VTT doivent circuler sur la voie publique, comme les autres véhicules et c'est ce qui est communiqué aux membres du Club Quad Rive-Nord. Il nous informe également que les patrouilles n'ont pas de détecteurs de décibels pour les silencieux modifiés.

Monsieur Ismen Lefebvre nous informe que la police se déplace lorsque des VTT circulent dangereusement, mais qu'ils n'ont pas toujours le temps d'arriver avant que les VTT soient partis.

Monsieur Réjean nous suggère d'installer des panneaux pour éviter la circulation de VTT dans les accotements.

Monsieur Jean-François Couture nous demande si c'est la municipalité qui décide des tracés.

Affaires nouvelles

a) Rés. 2010-04-138 : Achat d'un ramasse-feuilles

CONSIDÉRANT QUE le temps nécessaire pour ramasser les feuilles au Parc Saint-Jean est d'approximativement 5 jours avec 4 personnes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux équivalent à environ 4 000\$ de salaire chaque année;

CONSIDÉRANT QU'un ramasse feuille nous est offert au coût de 5 500\$ plus les taxes applicables par Le Groupe Lafrenière Tracteur;

CONSIDÉRANT QUE ce ramasse-feuille réduirait le travail à 2 jours pour deux personnes, donc une économie d'environ 3 200\$ par année et qu'il pourrait éviter des accidents de travail du au mouvement répétitif causé par l'action de ramasser des feuilles au râteau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète un ramasse-feuille de la compagnie Le Groupe Lafrenière Tracteur au coût de 5 500\$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

b) Rés. 2010-04-139 : Demande de Marc Délisle pour disposer du terrain de volley-ball du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Marc Delisle a organisé une petite ligue de volley-ball pour jouer au parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent d'avoir l'exclusivité du terrain de volley-ball du parc Saint-Jean-Optimiste le soir qu'ils jouent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la ligue de volley-ball de Marc Délisle à disposer du terrain de volley-ball du parc Saint-Jean-Optimiste, les mardis, de 19h à 21h, du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 30 août 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

c) Rés. 2010-04-140 : Régularisation des procès-verbaux du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire de terrain de Sainte-Thècle estime qu'il y a présence d'erreurs dans les procès-verbaux de la municipalité depuis les élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle révisera les procès-verbaux pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010 pour s'assurer que tout est conforme aux lois en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

d) Rés. 2010-04-141 : Changement de signataire pour le compte de la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle a changé de comité d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, Manon Hamelin et Angèle Béland comme signataires pour le compte de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle à la Caisse Populaire de Sainte-Thècle – St-Adelphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-142 : Levée de la séance

À 21 heures 26 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 avril 2010, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-04-143: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures afin de traiter des sujets suivants :

1. Présentation d'une nouvelle demande au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour le programme de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée (PRECO) pour le carré Proteau.
2. Embauche de Normand Boutet et Gilles Lamarre pour les postes subventionnés par Emploi Québec comme préposé aux travaux publics et préposé à l'entretien des parcs.
3. Demande de rencontre d'information/Héritage Vallée de la Batiscan.
4. Ajout d'une rampe à l'entrée avant du bureau municipal.
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-144: Demande PRECO au MAMROT/Rue Carré Proteau et une partie de la rue de la Montagne

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire procéder à la réfection des conduites d'égout et de la chaussée sur les rues Carré Proteau et de la Montagne (11-01 et 10-02) ;

ATTENDU QUE le renouvellement des conduites visées est jugé prioritaire par le Plan d'intervention (v. 2010) approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les conduites visées sont admissibles au programme de subvention PRECO du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la Municipalité comprend les exigences du programme de subvention pour le renouvellement des conduites (PRECO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la demande de subvention PRECO et qu'elle habilite le directeur général Louis Paillé à préparer et présenter la demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande de vérifier si la demande PRECO pour le Carré Proteau et une partie de la rue de la Montagne peut être modifiée pour effectuer des travaux dans d'autres rues que celles prévues à cette demande.

Rés. 2010-04-145: Embauche de Normand Boutet et Gilles Lamarre pour les postes subventionnés par Emploi Québec comme préposé aux travaux publics et préposé à l'entretien des parcs.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une subvention salariale pour l'embauche de deux personnes d'emploi Québec;

CONSIDÉRANT que la subvention salariale pour le poste aux travaux publics est subventionnée à 40% pour 20 semaines soit 4 918.40\$ et la subvention salariale pour le poste d'entretien des parcs municipaux est subventionné à 50% pour 26 semaines soit 7 992.40\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage

Normand Boutet pour le poste subventionné aux travaux publics à compter du 19 avril 2010 pour une période de 20 semaines au salaire de 15.37\$ à raison de 40 heures semaine.

Gilles Lamarre pour le poste subventionné d'entretien des parcs municipaux à compter du 19 avril 2010 pour une période de 26 semaines au salaire de 15.37 \$ à raison de 40 heures semaine.

Sont contre cette résolution les conseillers Tommy Plamondon et André Beaudoin

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2010-04-146: Demande de rencontre d'information/Héritage Vallée de la Batiscan.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de rencontrer l'organisme Héritage Vallée de la Bastiscan afin de nous informer d'un projet de valorisation de la

Vallée de la Bastiscan conditionnement à ce que les autres municipalités touchées par le projet y assistent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-04-147: Ajout d'une rampe à l'entrée avant du bureau municipal

CONSIDÉRANT que la MMQ nous demande d'installer une main courante à l'escalier de l'entrée avant du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin , appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux suivants : l'enlèvement de la rampe en pierre et ciment et l'installation d'une rampe en acier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Aucune question.

Rés. 2010-04-147 : Levée de la séance

À 19 heures 30 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier